L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 19 FEVRIER 1875. — [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN 19 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. N. Newman, au Nord de la rue de la Douane—bottes, souliers et bimbeloterie.

Par Hoffman, Marks & Co, au No [illegible] rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, etc.

SPECTACLES.

Vendredi, 19 février 1875.

Variétés—Phil the Foundling.
Académie—Quarry Dell.
St-Charles—Engagement de Mlle Katy Mayhew.
[illegible]—Les Forges Ménestrels.

La réforme du jury.

Quand il sera permis à une Législature [illegible] de siéger et de faire [illegible] pour la Louisiane, une des réformes [illegible] à accomplir, sera certainement la réforme du système actuel du jury. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là. Nous pouvons ajourner la discussion de ce sujet.

Il y a [illegible] que nous avons soulevé dans ces colonnes, pour la première fois, la question de la réforme du jury. Nous l'avons fait à une époque où il eut été possible d'obtenir la législation nécessaire. Mais nous étions alors les seuls dans la presse orléanaise et, peut-être, dans la presse américaine, à plaider cette cause.

Il y a deux ou trois ans, quelques acquittements scandaleux à New-York ont amené plusieurs journaux de cette ville à examiner de plus près la doctrine [illegible] du jury et à la condamner. La presse s'est prononcée également, à diverses reprises, contre l'absurde usage de [illegible] tout [illegible] qui a lu dans les journaux l'exposé de l'affaire. Bref, il y a eu un grand pas de fait et nous ne désespérons plus de voir un système rationnel et équitable remplacer l'antique et absurde méthode imaginée à l'époque de la création du jury et qui n'était digne que de l'enfance du droit criminel.

Nous avons vu avec satisfaction notre confrère, le *Propagateur*, aborder résolument la question à propos du verdict dans l'affaire Earle-Gatwood et condamner carrément.

1° L'usage [illegible] de récuser les jurés qui ont lu les comptes rendus des journaux [illegible] de l'affaire.

2° La coutume barbare d'emprisonner les jurés comme s'ils étaient eux-mêmes des criminels.

3° La règle de l'unanimité du jury.

Ce sont précisément les trois points sur lesquels nous avons fréquemment insisté et sur lesquels nous sommes d'accord avec notre confrère.

Lorsque le moment sera plus opportun, nous reviendrons sur ce sujet et nous exposerons la loi et les usages français sur [illegible] bien supérieurs à la loi et aux usages suivis ici.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs citoyens étant [illegible] dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le [illegible] des taxes.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.

No [illegible] Série d'administration.

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1875.

[illegible]

Pour copie conforme,
[illegible], Maire.
[illegible], Secrétaire.

[illegible] un rôle dans les événements de la première partie de ce siècle, [illegible] de la scène pour aller rejoindre un monde meilleur. Il [illegible] d'un des vétérans de 1814-15, dont les rangs se sont bien éclaircis depuis quelques années. M. Augustin Rousseau dont nous voulons parler, était de dix ans plus vieux que notre siècle; il avait 85 ans. C'était un type de l'ancienne génération créole louisianaise. L'état de marin [illegible] il a été pendant longtemps habitant. Ce fut lui qui dans la campagne de 1814-15 apporta au général Jackson la nouvelle du débarquement de l'armée anglaise. Il était cousin du [illegible] Rousseau et du général Rousseau, et allié à plusieurs familles honorables.

M. Rousseau avait été quelques années attaché à l'administration du chemin de fer Pontchartrain et il avait occupé pendant longtemps un emploi à la Douane. Il laisse une nombreuse famille à ses fils.

M. Harmon Doane. — Les funérailles de cet estimable citoyen ont eu lieu hier, après-midi, en présence d'un grand concours d'amis et de connaissances. Elles étaient rendues plus imposantes encore par la présence de la commanderie d'Orléans des Templiers dont il était membre.

M. Doane était natif de Johnson, Vermont, mais il résidait à la Nouvelle-Orléans depuis 38 ans. Il jouissait de l'estime générale dans la communauté commerciale, et il remplissait avec honneur, depuis plusieurs années, les fonctions de président de la compagnie d'assurance des Facteurs et Négociants. Il a été emporté en trois jours par une pneumonie. Tous ceux qui l'ont connu le regrettent sincèrement.

Nous avons été peiné d'apprendre la perte cruelle que vient de faire notre estimable concitoyen l'ex-lieutenant-gouverneur Hyams. Son second fils, jeune homme de vingt-quatre ans, lui a été enlevé un an environ après la mort de l'aîné. Nous ne pouvons qu'offrir l'assurance de notre sympathie à un père si douloureusement atteint dans ses plus chères affections.

Le procès Wimpffen contre Cassagnac. — Dans le procès en diffamation, intenté devant la cour d'assises de la Seine par le général Wimpffen contre Paul de Cassagnac, gérant du journal *Le Pays*, le jury, dit une dépêche de Paris du 15, a rendu un verdict d'acquittement en faveur de M. de Cassagnac.

Encore une cause perdue par M. Jules Favre qui, le général avait choisi comme avocat.

Achetez [illegible]
Dans le prochain grand tirage
De la Loterie de l'Etat de la Louisiane
Qui aura lieu samedi, 27 février
Jour où $75,000 seront distribués
En quatre cent cinquante-[illegible]
Gros lot, $20,000
Billets, $[illegible]
Achetez!

Le projet de loi liberticide.

La suspension de l'habeas corpus.

"L'ordre règne à Varsovie, a dit un jour, dans une inspiration malheureuse, un ministre qui voulait annoncer que le canon russe avait fait le silence de la mort dans les rues de cette ville opprimée. "Donnez moi le pouvoir de traiter les blancs du Sud en bandits, a télégraphié Sheridan, et je réponds de l'ordre." Les législateurs radicaux du Congrès ne sont pas de trempe à recourir aux procédés sommaires du militarisme; ils ont le respect de la forme comme Brid'oison et leurs coups d'Etat sont toujours revêtus d'une apparence de légalité.

Ils se sont donc réunis en caucus et ont débattu entre eux les moyens les plus propres à assurer le maintien de l'ordre... radical dans le Sud.

La section vaincue s'avisait de vouloir échapper à l'africanisation et à la radicalisation que les lois de reconstruction avaient eu pour objet de lui imposer.

Ne fallait-il pas trouver un procédé pour mettre à la raison ces rebelles qui secouaient le joug?

Ce procédé, le caucus a cru l'avoir trouvé dans l'adoption d'un bill préparé par l'un de ses membres et le caucus a chargé M. Coburn de présenter ce bill à la Chambre, au nom du comité d'enquête envoyé dans l'Alabama; c'est le seul des comités d'enquête envoyés au Sud où se soit trouvé une majorité radicale assez dépourvue de scrupules pour se charger de pareille besogne.

Le télégraphe ne nous a donné qu'une analyse assez incomplète de ce projet de loi; nous en trouvons les dispositions plus détaillées dans un compte-rendu de la séance du caucus qu'a publié le *National Republican*, de Washington.

Ce projet de loi liberticide porte le titre menteur "d'acte pour protéger les électeurs et pour empêcher les fraudes aux élections." Il faut lire "acte pour intimider les blancs et les empêcher de voter et de se protéger contre la fraude et l'usurpation." On s'en convaincra du reste par la lecture des dispositions. La dernière—*in cauda venenum*—est celle qui a trait à la suspension de l'*habeas corpus*.

Section 1. Si deux personnes ou plus sous la juridiction des Etats-Unis ou de tout Etat de l'Union, renversent par la force un gouvernement d'Etat ou une des autorités constituées de ce gouvernement, ou interviennent d'une manière violente ou illégale dans l'exécution des lois d'un Etat ou des Etats-Unis, ou conspirent dans ce but avec l'intention de commettre un crime, la personne qui aura commis cette offense sera considérée comme coupable de félonie et punie d'une amende qui ne dépassera pas $10,000 et d'un emprisonnement avec travail forcé qui ne dépassera pas dix ans.

Section 2. Si deux personnes ou plus conspirent pour usurper par la force ou des subtils [illegible] gouvernements, ou l'un de ses départements, ou essaient de renverser, ou d'usurper le dit gouvernement d'Etat ou renversent effectivement le gouvernement d'un Etat, la dite personne, sur conviction, sera considérée comme coupable d'un crime et condamnée à une amende qui ne sera pas *moindre* de $5000 et à un emprisonnement qui ne dépassera pas deux ans.

Section 3. Aucun citoyen des Etats-Unis ayant droit à voter à une élection pour représentant au Congrès, sous la Constitution des Etats-Unis, ou en vertu des conditions fondamentales prescrites dans l'une des lois du Congrès admettant l'un des Etats qui ont été en rébellion, ne sera privé du dit droit de voter par aucune action des dits Etats, soit par acte de la législature soit par des amendements aux constitutions d'Etat.

Si l'un des fonctionnaires chargé de conduire cette élection refuse, à une élection pour le Congrès, de recevoir le vote de tout citoyen en vertu des dits actes, il sera coupable de délit, et sur conviction, sera condamné à une amende de $[illegible] à $1000 et à un emprisonnement ne dépassant pas un an.

Section 4. Toute personne se servant d'armes à feu ou autres armes dangereuses [illegible] un endroit quelconque [illegible] de l'enregistrement pour les élections congressionnelles, dans le but [illegible] ou de faire du mal à toute personne pendant le cours de la dite élection, et qui [illegible] de même avant une élection, sera coupable d'un crime et passible de $500 à $[illegible] d'amende et d'un emprisonnement ne dépassant pas trois ans, pourvu que si une personne ou des personnes sont porteurs d'armes à feu ou autres armes dangereuses cachées aux dites élections, et aux lieux où l'on s'enregistre, cela sera considéré comme présomption de l'intention d'intimider.

La section 5 porte que tout enregistreur nommé d'après les lois de l'Etat, qui refusera de permettre aux citoyens de voter ou de s'enregistrer ou de leur accorder des facilités suffisantes pour s'enregistrer en ceux obtenir des informations nécessaires, se rendra coupable d'un crime et sera passible de $500 à $1000 d'amende, et de 1 mois à 2 ans de prison.

La section 6 a trait aux boîtes du scrutin, aux listes et autres papiers. L'enlèvement ou la mutilation d'un document électoral est un crime punissable de $500 à $1000 d'amende et de 2 à 5 ans de prison.

La section 7 dit que le fait de tuer une personne, agissant en vertu de cette loi, sera considéré comme un meurtre punissable par la mort.

La section 8, confère juridiction civile et criminelle pour connaître de l'application de cette loi aux cours des Etats-Unis.

La section 9 pourvoit à la nomination de contrôleurs généraux des élections dans tous les districts congressionnels, de la même manière qu'actuellement dans tout *town* de 10,000 à 20,000 habitants. Les contrôleurs peuvent être choisis dans une partie quelconque du district et ils doivent être nommés par les juges des cours de circuit des Etats-Unis trente jours avant l'enregistrement. Il y aura un contrôleur en chef dans chaque district.

La section 10 statue sur l'extension des lois existantes relativement aux députés marshals, il pourra en être nommé dans chaque comté ou paroisse.

La section 11 définit les devoirs des commissaires d'élection qui doivent compter les votes avant de quitter les boîtes en présence des contrôleurs d'élection ou du député-marshal, et envoyer une copie certifiée des retours au contrôleur en chef du district et au greffier de la Chambre des Représentants.

La section 12 porte que les officiers nommés en vertu de cette loi ne seront pas payés, et que les boîtes du scrutin, papiers, etc., resteront sous garde jusqu'à la fin de la première session du Congrès que l'élection concerne; il indique comment les contestants pourront obtenir des copies certifiées des votes.

La section 14 porte que dès qu'une de ces coalitions illégales définies par les statuts révisés et cette loi sera organisée ou essayée et sera assez nombreuse et assez puissante pour pouvoir, par violence, défier et renverser toute autorité d'Etat; dans tous ces cas, la dite coalition sera considérée comme une rébellion contre les Etats-Unis, et pendant le cours de la dite rébellion, dans les limites qui auront été prescrites par la proclamation du Président des Etats-Unis, il sera légal au Président, à sa discrétion, de suspendre le privilège du mandat *l'habeas corpus*, et il est prescrit que toutes les dispositions de la seconde section de la loi du 3 mars 1865, relatives à *l'habeas corpus* sont remises en pleine vigueur avec pleins pouvoirs.

La sincérité des radicaux.

La proposition soumise au Sénat des Etats-Unis de faire élire par le suffrage universel les fonctionnaires principaux du district de Colombie, a été rejetée par le Sénat. La raison du rejet est que les votants de couleur sont en majorité dans le district, et que c'est à leur prépondérance qu'a été due la mauvaise et scandaleuse administration des affaires du district.

A ce sujet, le *Sun* fait avec raison, l'observation suivante:

Si le suffrage universel, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, convient dans les Etats, il convient aussi dans le district de Colombie.

Les républicains du parti de Grant se sont donc montrés des hypocrites. Non seulement ils sont en faveur du suffrage nègre dans les anciens Etats à esclaves où la population de couleur constitue un élément considérable, et, dans quelques cas à un pouvoir dominant, mais encore ils contribuent à passer les lois les plus arbitraires et les plus infâmes pour l'imposer par des méthodes qui sont une insulte aux blancs et qui mettent en danger les libertés du peuple.

$10
Seront
Bien placés dans la
Grande Loterie à numéros simples de la Louisiane
Qui se tirera samedi, 27 février
Jour où soixante-quinze mille piastres
Seront distribuées
En lots.
Achetez!

Troubles à Saint-Jacques.

Noirs insurgés contre la justice.

Effusion de sang.

Arrestation des émeutiers.

Quatre ou cinq nègres tués.

Des troubles assez sérieux viennent de se produire à Saint-Jacques. La politique est entièrement étrangère à l'événement et la cause de ces troubles est due aux fausses notions inculquées aux noirs sur leurs droits et à leur résistance à la justice. Peut-être aussi ont-ils été égarés par de perfides conseils.

Au milieu de rapports variés et contradictoires, nous avons recueilli ce qui suit comme devant être une version à peu près correcte de l'affaire.

Un marchand de St-Jacques du nom de Jules Chiquet avait fait des avances à M. Aymar qui exploite l'habitation Buena Vista, située à quelques milles au-dessous de Donaldsonville, et qui a appartenu autrefois à M. Winchester. M. Chiquet craignant de n'être pas payé de ses avances, avait fait saisir le sucre dans la sucrerie.

M. Aymar déclara à ses travailleurs, qui étaient engagés à la part, qu'il ne pouvait remplir ses engagements envers eux par suite de la saisie. Ceux-ci alors ou quelques uns d'entr'eux enlevèrent cinq à six boucauts de sucre de la sucrerie pour les expédier par le chemin de fer à la Nouvelle-Orléans.

M. Chiquet, informé du fait, obtint un ordre de la cour de paroisse pour replacer le sucre sous séquestre et il accompagna le député shérif chargé de l'exécution de l'ordre.

Les noirs qui avaient enlevé le sucre accueillirent les représentants de la justice à coups de fusil. Le député shérif reçut trois balles, un de ses hommes fut tué et un autre blessé. Les nègres s'emparèrent de M. Chiquet, ou suivant une autre version d'un de ses employés et d'un député shérif, M. Adam Travis, et les emmenèrent dans la sucrerie où ces malheureux furent suspendus par les pouces pendant trente six heures.

Ces faits se passaient lundi soir. Mardi, un mulâtre nommé Eugène se rendit à la sucrerie pour tâcher de persuader aux nègres de relâcher les prisonniers. Mais ceux-ci étaient tellement enragés qu'ils le mirent à mort en lui tranchant la tête.

M. Philippe Landry, député-shérif de la paroisse, qui, par suite de la maladie du shérif de couleur, remplit effectivement les fonctions de shérif, fit appel à tous les bons citoyens de la paroisse et mercredi matin, à la tête d'un *posse* d'environ 150 hommes, blancs et de couleur, il se rendit sur l'habitation Buena Vista.

Là, une nouvelle lutte s'engagea entre les agents de l'autorité judiciaire et les noirs égarés. Les renseignements nous manquent sur la nature de cette lutte. Il résulte seulement de nos informations que force est restée à la loi, que les prisonniers ont été délivrés et que quatre à cinq noirs ont perdu la vie. D'autres versions disent qu'il n'y a eu en tout que deux tués.

Des personnes arrivées par le train hier soir, nous ont dit que les troubles étaient terminés, et que les émeutiers étaient arrêtés par escouades.

Le bruit avait couru en ville, hier, qu'un frère de M. Poché avait été tué; il ne s'est heureusement pas confirmé. Nous espérons pouvoir donner demain des détails plus circonstanciés sur cette affaire.

OPERA.

La soirée d'hier, consacrée au bénéfice de M. Momas, peut rivaliser d'éclat avec les plus belles que nous ayons eues depuis le commencement de la saison théâtrale. M. Momas a été accueilli, à son entrée, par des applaudissements qui se sont renouvelés, en redoublant de force, à chaque cadeau et à chaque bouquet qui lui était présenté.

Quant à l'opéra de Donizetti, le public en a été enchanté. Tous les passages principaux de cette magnifique partition ont été reçus avec enthousiasme.

Le public doit bien des remerciements à M. Momas pour avoir repris un ouvrage si abondant en beautés de toutes sortes. *Dom Sébastien* sera redonné prochainement, et nous ne doutons pas que son succès n'aille en croissant.

A. M.

Théatre St-Charles. — Miss Katy Mayhew a paru hier, dans une pièce entièrement nouvelle à la Nouvelle-Orléans, intitulée: "Valerie, or who is she?"

Cette pièce—ainsi que le dit son titre—a été écrite en français, et plus tard traduite en anglais. Sans être un chef-d'œuvre, elle n'est pas pour cela dénuée de tout intérêt; et la jeune artiste, Miss Mayhew, rend avec intelligence les moindres détails du rôle qu'elle interprète, celui de Valerie. Miss Maggie Mitchell, fait une excellente Fanchon; elle est tout à fait dans son rôle, et son jeu plein de naturel ne saurait souffrir sans injustice la plus petite censure. Ce soir, Miss Mayhew prend son bénéfice.

Théatre des Variétés.—"Phil. the Foundling," dont on a tant parlé dernièrement, a enfin, été représenté hier. Jas. K. Emmet dans le costume et tous les traits de l'Irlandais a parfaitement joué en montrant un talent d'imitation que peu d'artistes de son genre possèdent. Outre cette imitation dont il est si bien doué, il est musicien accompli et joue de plusieurs instruments. "Phil, the Foundling", en un mot est bien monté, et la peine que s'est donnée le directeur pour la monter ainsi, sera — espérons-le — récompensée par des recettes fructueuses.

Académie de Musique—M. Fréderic Robinson, prend ce soir, son bénéfice. Il donne à cette occasion " Quarry Dell," une pièce qui n'a jamais été représentée ici, et qui attirera probablement beaucoup de monde. Le bénéficiaire, y remplira le premier rôle. A la demande générale, M. Robinson se fera entendre, samedi, dans une tragédie de Shakespeare, " Hamlet."

Une découverte.—Nous avons vu des échantillons d'une porcelaine faite de la terre des environs de la Nouvelle-Orléans. Cette découverte est due à M. Abel d'Estampes, français, ancien directeur de la fabrique de Mehun, département du Cher. Nous en parlerons plus longuement dans un prochain numéro de l'*Abeille*.

Le train pour le pays de l'abondance
Le train pour le pays de l'abondance
Samedi, 27 février
Samedi, 27 février
Par la voie de la Loterie de la Louisiane
Par la voie de la Loterie de la Louisiane.
Achetez vos billets à temps
Achetez vos billets à temps
Prenez le chemin de la fortune
Prenez le chemin de la fortune.

Le Dr. Parmly, dentiste, au No 7 de la rue North, place Lafayette.

Avis aux filles.—Mesdemoiselles, M. Gilmore, le fameux chef d'orchestre, est un très bel homme et il y a beaucoup de beaux hommes dans sa bande; ne serait-il pas bien à vous de suggérer à votre Charles Auguste qu'afin d'entendre Gilmore, il faudra avoir un billet du dernier tirage de la Bibliothèque du Kentucky, et que cet événement est proche. Plus que quelques semaines. En outre, Charles pourrait avoir un lot de quelques milliers de piastres, ce qui vaudrait encore mieux et alors, oh, alors, vous verrez.

TEMPERATURE.—18 fév. 1875.
Thermomètre de C. Du Amel, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	48	9
12 M.	58	15
3 P. M.	62	17
6 P. M.	56	14

CHRONIQUE DE LA VILLE

LE VIEUX FIELD JOUE UN MAUVAIS TOUR A LONGSTREET.

Il lui coupe les vivres.

Le vieux Field, pseudo-avocat-général de l'Etat, vient de prendre une injonction devant la Cour dite supérieure de Hawkins, pour défendre au pseudo-trésorier d'Etat, le sieur Dubuclet, de payer $38,300 de warrants émis en faveur de James Longstreet, ex-général confédéré déchu, le reste des $60,300 de warrants émis en faveur du même James Longstreet, le 26 août dernier, pour l'entretien des milices de Son Excellence radicale William Pitt Kellogg.

Longstreet a déjà touché, paraît-il, pour $22,100 de ces warrants. Kellogg et lui, —car Kellogg partage toujours avec ses fidèles et se réserve la part du lion encore, —ont employé cet argent à leur propre avantage, car il est bien certain que les noirs miliciens de Barber et consorts n'ont jamais vu la couleur des *greenbacks* de ces $22,100.

Maintenant il n'y a plus de milice et plus de général Barber,—ce personnage ayant baissé considérablement dans l'opinion de ses ex-soldats, depuis qu'on sait qu'il a servi de palefrenier à Casenave,—il était alors parfaitement à sa place,—dans l'après-midi du glorieux quatorze septembre.

On se demande donc quel besoin Longstreet pouvait-il avoir des $38,300 restant, sinon pour son bien personnel.

Le vieux Field, qui a eu des relations trop intimes avec tous les coquins de la ville, dont il a été longtemps l'avocat favori [illegible], pour ne pas être un fin matois, a mis de suite le doigt sur la chose, et il s'est décidé à faire de son mieux pour que l'Etat, qui n'a plus le sou, ne soit pas forcé, par la volonté de la législature panachée de 1874 et de M. Kellogg, de faire un cadeau de $38,300 au général Longstreet, dont le seul mérite a été de hâter la retraite des métropolitains le 14 septembre et d'avoir eu la goutte quand ses services, voyant qu'ils étaient requis par son parti dans le Bureau des retours.

Le vieux Field, qui n'est pas le désintéressement personnifié, prétend que c'est à lui et non pas à James Longstreet, le renégat confédéré, qu'on eut du faire un pareil cadeau, et il dit que dans ce cas il se fut engagé d'avance et on le lui eut demandé, à ne pas demander d'injonction et à fermer les yeux sur certains détails.

Le vieux Field déclare hautement qu'il a rendu, ou voulu rendre, d'immenses services au parti radical et qu'on lui doit une récompense bien plus qu'à James Longstreet.

En effet, pendant que le général des armées de l'usurpateur s'enfermait à la Douane, après avoir envoyé Badger se faire casser la tête, le vieux Field avait l'oreille de l'attorney général Williams à Washington et lui racontait par jour 2377 histoires à faire dresser les cheveux sur la tête d'un chauve.

Ensuite, quelques jours après la clôture de l'enregistrement, n'est-ce pas le même Field qui a voulu priver sept mille citoyens naturalisés d'exercer leur droit de suffrage!

Il n'a pas réussi, nous le savons, car l'homme propose et Dieu dispose; mais, il a beaucoup travaillé au service des radicaux,—fidèle en cela à ses anciennes habitudes de plaider la cause des coquins, —et il est dur pour un homme comme lui de voir un homme comme Longstreet sur le point de toucher $38,300,—le prix du sang qu'il a versé ou fait verser,—quand lui, Field, a accompli le prodige de commettre plusieurs milliers de meurtres en quelques jours, pour le bénéfice du second comité congressionnel, sans verser une seule goutte de sang.

Et voilà pourquoi le vieux Field, s'opposé énergiquement à ce que le pseudo trésorier d'Etat paie les $38,300 de warrants qu'a Longstreet et qu'il demanda au coupère Hawkins, de la pseudo-Cour Supérieure, de lancer une injonction à cet effet.

Ce motif, nous l'avons deviné; le vieux Field n'aurait en garde de l'avouer, mais s'il veut être de bonne foi il ne peut nier que nous ayons deviné juste.

LE MEURTRE DE HICKS.

L'enquête du coroner.

Le coroner DeBlanc a fait une enquête, avant hier après midi, à son bureau au coin des rues Remparts et Dumaine, relativement au meurtre du soldat Warren Hicks, appartenant à la compagnie D du [illegible] régiment d'infanterie, qui a été tué dans la nuit de dimanche par un nègre du nom de Harry Duchamp.

Nous avons déjà donné, dans notre numéro de mardi, un rapport de cette affaire, d'après la version de l'accusé Duchamp.

Alex Wallace impliqué dans le meurtre de Hicks aussi bien que Duchamp a fait une déposition, répétant en substance la déclaration de celui-ci.

Le témoignage du soldat Patrick Mahoney, appartenant à la même compagnie que le défunt, est tout différent, cependant.

Il dit qu'en compagnie de Hicks, de Haywood et de Fitzgerald, tous les trois des soldats des Etats-Unis, il se rendait aux Casernes, en passant par la rue Delé [illegible]. A quelques pas devant eux il y avait sept ou huit nègres ou négresses qui s'en allaient en chantant.

Hicks, qui était à moitié ivre, comme ses camarades d'ailleurs, a imité le chant des nègres en se moquant d'eux.

L'un des nègres s'est retourné alors et lui a dit des injures et Hicks a couru après lui. Les nègres l'ont attendu, mais en voyant venir le témoin et les deux autres soldats, ils se sont enfuis.

Le témoin s'est approché de Hicks qui était exaspéré et s'efforçait de le calmer, quand un des nègres a insulté le témoin lui-même, en lui disant que s'il ne s'en allait pas de bonne volonté il le forcerait à partir.

Hicks en entendant ces injures s'est élancé de nouveau sur les nègres, et ses trois compagnons l'ont suivi. Les nègres ont couru jusqu'à la porte de Duchamp et se sont arrêtés. Hicks se trouvant en ce moment devant cette porte et leur faisant face.

Le témoin, qui se trouvait le plus près de Hicks, à une quinzaine de pas environ de la maison de Duchamp, a entendu un des nègres dire " si vous ne vous en allez pas, je vais vous brûler la cervelle." Ces paroles avaient à peine été prononcées qu'un coup de pistolet a été tiré, et le malheureux Hincks, frappé mortellement, est tombé comme une masse inerte sur le trottoir. Le témoin a appelé alors Haywood et Fitzgerald, mais il a trouvé le premier couché à terre et ivre-mort, tandis que le second s'appuyait contre une barrière pour ne pas tomber.

Voyant que les nègres entouraient le corps de l'infortuné Hicks et que Haywood et Fitzgerald étaient incapables de comprendre ce qui se passait auprès d'eux, le témoin a battu en retraite pour aller demander du secours.

Le témoin était à une quinzaine de pas de Hicks tout au plus et il est certain qu'il n'a pas essayé d'entrer de force dans la maison. Il ne peut pas dire lequel des nègres a tiré le coup de pistolet qui a tué Hicks.

James Haywood, l'un des soldats qui se trouvait avec Hicks, a été examiné, mais il a déclaré qu'il était trop ivre pour se rappeler ce qui a eu lieu. Il croit se souvenir que quelqu'un a tiré un coup de pistolet, mais il ne sait rien de plus.

Fitzgerald, le troisième soldat, étant absent, le coroner a renvoyé la fin de l'enquête au lendemain, afin d'avoir son témoignage.

Le témoignage de Fitzgerald s'est borné à peu de chose: il était ivre comme Haywood et comme lui il n'a rien vu et ne se souvient de rien.

Le juri du coroner a rendu un verdict, déclarant que Hicks avait été tué par la décharge d'une arme à feu entre les mains d'un certain Harry Duchamp. Le docteur De Blanc fera, sans doute, aujourd'hui, un affidavit contre le dit Duchamp, l'accusant de meurtre.

Un noble visiteur.

Le général G. W. Curtis Lee, fils de notre immortel chef, Robert E. Lee, qui a succédé à son père comme président de l'Université de Washington and Lee, en Virginie, visite actuellement notre ville, accompagné par sa sœur Miss Mary Lee. Le général Curtis Lee fait une tournée dans les Etats du Sud et partout il sera reçu avec le respect qu'inspire le nom glorieux qu'il porte.

Nous sommes heureux de constater que l'hospitalité proverbiale de la Nouvelle Orléans n'a pas fait défaut à notre illustre visiteur et qu'il a été fêté avant hier soir par les anciens élèves gradués de l'excellent collège dont il est le président.

Le général Curtis Lee doit passer une dizaine de jours au Texas, puis il reviendra dans notre ville qu'il quittera pour faire un voyage en Europe.

Une panique au théâtre du Globe.

Hier soir, pendant la représentation au théâtre du Globe, où la foule était assez considérable, quelques individus,—que l'on suppose à bon escient être des voleurs,—ont crié tout à coup au feu, en se levant brusquement et à grand bruit, comme en proie à une violente terreur.

Ces cris ont jeté la consternation dans la salle et n'ont pas tardé à créer une panique générale.

Pendant qu'hommes et femmes s'écrasaient contre les portes dans leur hâte de sortir, les *pickpockets* faisaient leur métier et enlevaient adroitement aux fuyards leurs montres et leurs bourses.

Plusieurs officiers de police sont accourus et ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on a pu rétablir l'ordre.

Inutile de dire que les auteurs de cette plaisanterie peu innocente avaient disparu sans laisser leurs cartes.

Il faut espérer, cependant que nos *détectives* sauront les découvrir, car il serait dangereux de les laisser recommencer le même jeu.

Les voleurs [illegible] ne saurait [illegible] pour déjouer leurs manœuvres [illegible] presque toujours [illegible] ou plusieurs fois [illegible] les coups de [illegible] dans les maisons qu'ils [illegible]. Mercredi, entre [illegible] heures du soir, chez M. Barnett, demeurant rue de l'Esplanade, près Chartres, [illegible] dans une chambre [illegible] découvert un homme [illegible] dans un coin et [illegible] hâté de s'esquiver [illegible] donnée, M. Barnett [illegible] police a visité [illegible] mais le malfaiteur [illegible] est trace de son [illegible] duit chez M. Barnett [illegible] tier ou franchissant [illegible].

Coup de pistolet [illegible].

Nelson Séverin, [illegible] cinq ans, le meurtrier [illegible] lice Desmartillère, a été [illegible] midi, accusé de porter une arme cachée et de tirer un coup de pistolet dans la rue. Séverin a été conduit à la station de la place Jackson où on l'a [illegible] parole.

On croit généralement que Nelson Séverin a tiré sur quelqu'un, [illegible] pas qui et on n'a pas de preuves directes.

Quoiqu'il en soit la détention a produit pendant quelques minutes [illegible] citation.

On est si prompt à s'alarmer [illegible] St-Louis!

Arrestation.

Jno Moore, âgé de [illegible] ans, a été arrêté hier [illegible] et demie, par le détective [illegible] Boylan, à la demande de [illegible] qui accuse le dit Moore de [illegible] jets volés à Huston, Texas, [illegible] leur de $700.

Accident.

Hier après midi, vers six heures, la [illegible] de M. Gourlain, demeurant [illegible] mé, est tombé du balcon [illegible] sur le trottoir. Un médecin a été appelé et a déclaré que son état était grave.

Pseudo-Législature.

Séance du 18.

CHAMBRE.

Un quorum est présent à midi et demi et M. Hahn préside.

Les membres [illegible] fumée devient [illegible] voit obligé d'avertir [illegible] continuent, il donnera [illegible] d'exécuter le règlement.

M. Murrell demande l'adoption de la résolution qui expulse de la Chambre M. Ward, représentant de la paroisse Grant.

M. Ward se lève et s'adresse à l'orateur.

M. Hahn lui ordonne de s'asseoir. La Chambre ne peut pas l'entendre.

Toute l'affaire, en ce moment, [illegible] l'appel du rôle.

M. Ward reprend [illegible] sion de son siège.

On vote l'expulsion. Oui 36, Non 6.

Sur quoi l'orateur proclame l'expulsion du membre par une majorité constitutionnelle des deux tiers, et ordonne au sergent-d'armes de le conduire en dehors de la barre, comme une personne n'appartenant plus à l'assemblée. M. Ward ne fait aucune résistance.

M. Ray présente un affidavit d'impeachment contre le juge Trimble, et un réquisitoire où les chefs d'accusation sont énoncés.

Il est résolu en outre qu'un comité de cinq membres, nommé par l'orateur, pour préparer les divers chefs contre le juge E. Trimble, juge du 14e District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, [illegible] par cette Chambre de délits et de crimes et de prévarication en office et que le dit comité aura tout pouvoir d'enquête.

La majorité vote pour la résolution, mais M. Hahn change son vote parce qu'il [illegible] qu'il supposait que [illegible] comité qui recevrait [illegible] examinerait si ce juge devait être impeaché.

Sur cette explication beaucoup de membres changent leur vote.

M. Ray fait observer que l'ex-gouverneur Warmoth fut impeaché de la même manière et sans autre cérémonie.

M. Soner dit que c'est un abus [illegible] voir les témoignages. Sur quoi beaucoup de membres qui avaient changé leurs votes reviennent aux premiers et la résolution est adoptée par 34 contre 31.

Le comité de la milice fait un rapport favorable sur le bill de M. Ray pour réorganiser la milice, et le bill est mis à l'ordre du jour de mardi prochain.

Un bill rappelant l'acte incorporant la compagnie sanitaire et d'excavation de la Nouvelle-Orléans est adopté.

Le bill pour destituer les officiers sujets pour ivrognerie est rejeté.

Nombre de bills sont présentés et référés.

Une majorité du comité de santé et de quarantaine a fait un rapport favorable sur l'acte pour rappeler l'acte prohibant les marchés particuliers à la Nouvelle-Orléans.

Le bill fixant le salaire du shérif criminel de la paroisse d'Orléans à 60 cts et réduisant à 30 cents par jour la compensation pour la nourriture des prisonniers, est adopté.

Les droits et émoluments du greffier de la 1ère cour de district et du greffier de la cour criminelle-supérieure sont remplacés par un salaire fixe de $3000 par an.

Le bill réduisant la commission des collecteurs de taxes d'Etat du premier et du second district de la ville, [illegible] trois pour cent à [illegible].

La commission des collecteurs du troisième et du quatrième district est réduite de sept à cinq.

Le bill pour réduire le patronage officiel est mis à l'ordre du jour de samedi. Les opinions sont divisées à ce sujet. Si le Sénat a les nominations qu'on enlèverait au gouverneur, il sera accusé de vénalité. Il faudrait donc que le [illegible] voter pour ces places.

Le bill du Sénat [illegible] des fonctions de l'auditeur des comptes publics à un salaire fixe de $3600 par an, est mis en délibération, mais on découvre alors qu'il n'y a pas de quorum, en sorte que l'ajournement est prononcé.

SÉNAT.

Réunion à midi. Présidence d'Antoine.

Le bill d'inspection pour les assurances est appelé. L'officier en chef de ce département sera nommé par le gouverneur. Lui seul décidera sur la manière dont les compagnies auront satisfait aux conditions de leurs chartes et il pourra suspendre les opérations à volonté. Ce bill sans protéger la communauté, ouvrirait de nouvelles chances à la corruption. La discussion du bill est remise à [illegible] prochain.

On attendait le rapport du comité de réduction; mais le comité ne [illegible] de le faire.

Le bill donnant aux Etats-Unis certains lots et parcelles de terre pour [illegible] des Etats-Unis est adopté.

Green présente un bill rappelant les sections 2080, 86 87, 88, 91 et 92 des statuts révisés.

Le comité des corporations fait un rapport favorable sur le bill incorporant le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Grand Occidental et Pacific. Le bill est renvoyé au comité.

Une résolution pour examiner les affaires de la maison de refuge des garçons est adoptée.

Brewster présente un bill allouant $600 pour payer le gaz qui sera brûlé dans les séances de nuit. Le sénateur a refusé de fournir le gaz sur une simple résolution faisant dépendre le paiement des fonds contingents.

Le règlement est suspendu et le bill est adopté.

Par consentement unanime, Brewster présente un bill allouant $[illegible] pour le Bureau de police métropolitaine, et conférant de nouveaux pouvoirs au bureau. Référé.

Le Sénat s'ajourne.

[Les annonces en bas de colonne sont en grande partie illisibles.]

Aider la nature.—[illegible] ra. Il faut la cajoler, pour [illegible] violenter. Par exemple, [illegible] tre la constipation [illegible] lent au traitement [illegible] échouer le but qu'on [illegible] rer une guérison permanente [illegible] absolument aux [illegible] qu'ils puissent [illegible] raire, ils affaiblissent [illegible] tins qui ne peuvent [illegible] éjectives d'une manière [illegible] ne vaut-il pas mieux [illegible] tive avec un doux et [illegible] le Hostetter's [illegible] en même temps [illegible] seulement, c'est l'avantage [illegible] Bitters de Hostetter, mais [illegible] pr. digionement [illegible] système.

Café du Rendez-vous des Ouvriers.
J'INFORME mes amis et connaissances que [illegible] le ferai l'ouverture [illegible]
LOUIS [illegible]
18 février—[illegible]

$20 de récompense
EGARE [illegible] de CARO. [illegible] à la personne qui [illegible]

Demande de Nourrice.
UNE NOURRICE [illegible] Mme Romano.

Le Payeur [illegible]
[illegible] AUGUSTIN ROUSSEAU, [illegible]

[illegible] CHARLES, [illegible]

NECROLOGIE.

PENSION FRANCAISE,
RUE DOUANE.
M ME VVE L. TARDET, [illegible]

Avis.
[illegible]

!! Mais Colossal [illegible]

Nous garantissons que chaque grain poussera.

Prix:

Vingt épis

NOUS DEMANDONS DES AGENTS. [illegible]
E. [illegible] & Co.
[illegible] BOSTON, [illegible]

DIRECTORY
DE BOARDS,
1875.
[illegible]
L'AGENT
[illegible]
Prix: $5.

Bouteilles vides.
200 CAISSES de [illegible] bouteilles vides [illegible]
[illegible] LA CLOCHE [illegible]

VACCINATION.
TOUS LES MARDIS A 11 HEURES.
Mmes Bonnes et Gagnant,
[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
[illegible]
J. W. CRAWFORD, [illegible]

Avez-vous besoin d'argent?
A [illegible]
J. DIGOUE.

Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1875.
L [illegible] CHOPPIN & WEBER [illegible]

A. J. CHOPPIN.

Semences de Riz.
1200 [illegible]
E. BELTRAN.

Vor. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS, [illegible]

Avis.
UNE assemblée des actionnaires de [illegible]

Dr. OTTO KRATZ,
BUREAU No 100 RUE DU CANAL
[illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE [illegible]
JULIUS ROBERTS'
Diffusion Process Co.
[illegible]

Dernière saison professionnelle du Dr Curtis à la Nlle-Orléans.
[illegible]

AU SINGE QUI VISSE.
MANUFACTURE DE CHEMISES
[illegible]

Chaussures ! Chaussures !
A BON MARCHE.
AU MAGNOLIA.
[illegible]

PIERRE PAVIA
[illegible]

AU PROGRES.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
[illegible]

Aux propriétaires de sucre de canne.
L E SOUSSIGNE a [illegible]
F. W. FOSTER.
[illegible]

Propriété à vendre et à louer.
A vendre.
[illegible]

Café à Vendre.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane
[illegible]

Maison établie en 1832-35.
MEUBLES.
McCRACKEN & BREWSTER,
35 - Rue Royale - 35.
[illegible]
McCracken & Brewster.
SAMPSON BROS.

HORTICULTURE.
PLANTES. FRANCE.
[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.
Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]

Commercial Restaurant.
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIETAIRES.
[illegible]

L. GIROT,
[illegible]

JOHN G. WAGNER,
BOTTES, SOULIERS, [illegible]

Réduction des prix de réparation et d'accord de pianos.
A. J. BULKELEY, [illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
[illegible]

HY. J. MONTAGNET,
[illegible]

Charbon. Charbon.
W. G. COYLE & CO.,
[illegible]

OCCASION RARE.
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
Le Samedi, 24 juillet 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS.
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
[illegible]
Grand Concert Promenade
[illegible]
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
$20,000 BILLETS A $50.
[illegible]
Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 24 juillet 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSEZ-VOUS A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
—AUX SOINS DE—
CHAS. T. HOWARD,
Président.

LA CELEBRE
Mme LEONCE
101 - Rue Royale - 101
[illegible]

Aux Dames.
M ME VALLIANT [illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.
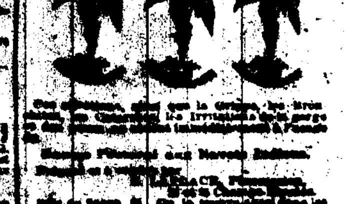
[illegible]